

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Acte II contre le monde du travail : une ligne rouge pour la CGT

Lors de sa rencontre du 22 janvier avec la Ministre du Travail et de la Santé, Catherine Vautrin, la CGT a demandé des explications sur les projets du gouvernement en matière de réforme du code du travail et de la protection sociale.

La semaine dernière, le président de la République avait annoncé, en conférence de presse, un « acte II de la réforme du marché du travail » avec des « règles plus sévères » en cas de refus d'une offre d'emploi. À Davos, Emmanuel Macron a envoyé une nouvelle salve devant l'élite du capitalisme mondial en parlant de durcir les règles d'assurance chômage, de « simplifier les embauches » et de « transférer tout ce qui peut au niveau de l'entreprise dans les négociations. »

Derrière ce projet d'Acte II, c'est bien le monde du travail qui est dans le viseur. Une nouvelle attaque contre les droits des travailleurs et travailleuses, des privé-es d'emploi, contre les instances représentatives du personnel et les organisations syndicales.

Ces projets rejoignent dangereusement les « 80 propositions » très réactionnaires de la CPME qui prône notamment la simplification du code du travail, l'atténuation de normes environnementales ou encore la réduction de délais de contestation d'un licenciement.

Pour alimenter cette petite musique orchestrée par le président de la République, des économistes proches du pouvoir appuient, à coup de tribune, ces possibles réformes qui fragiliseraient encore plus les garanties collectives ou établiraient un nouveau système de calcul du Smic à la baisse.

La CGT porte, au contraire, des propositions en faveur du monde du travail : augmentation du Smic et des salaires, égalité femmes hommes, lutte contre les temps partiels imposés, remise en cause des ordonnances Macron, rétablissement des CHSCT, conditionnalité des aides publiques aux entreprises... Elle a remis au Premier Ministre et à la nouvelle Ministre du Travail et de la Santé ses « 100 propositions » pour protéger et améliorer la vie des salarié-es.

La CGT a averti la ministre qu'avec un tel Acte II contre le monde du travail, le gouvernement franchirait une ligne rouge qui déclencherait, à coup sûr, des mouvements sociaux dans les mois à venir.

Montreuil, le 23 janvier 2024